

Préparation spirituelle

*Assemblée Plénière Extraordinaire des Evêques
Lyon, 14 et 15 juin*

Introduction

Nous connaissons bien la phrase du Pape François à l'occasion du 50^{ème} anniversaire de l'institution du synode des évêques : « Le monde dans lequel nous vivons, et que nous sommes appelés à aimer et à servir même dans ses contradictions, exige de l'Église le renforcement des synergies dans tous les domaines de sa mission. Le chemin de la *synodalité* est justement celui que Dieu attend de l'Église du troisième millénaire »¹.

Il s'agit bien d'un chemin, ce qui signifie des étapes, une progression, et osons le dire, un temps d'apprentissage. Nous avons déjà une certaine expérience de la synodalité, particulièrement en France. L'écoute des conseils, l'implication des fidèles laïcs, la participation de fidèles laïcs aux organes de gouvernement, la célébration des synodes diocésains, etc. L'histoire nous apprend par ailleurs que la synodalité a pris plusieurs formes pendant les deux derniers millénaires, dans une articulation avec la dimension hiérarchique de l'Église.

Dieu attend de son Église le chemin de la synodalité : il s'agit donc d'un lieu de conversion, conversion avant tout des personnes plutôt que des structures, notre propre conversion. Il ne s'agit pas tant de trouver la meilleure méthode pour vivre la synodalité que de se laisser transformer pour que l'être synodal de l'Église puisse se manifester dans son style et dans sa manière de vivre et d'agir. Humblement, nous laissons le Seigneur nous éclairer pour qu'Il nous ajuste dans la mise en œuvre de l'être synodal de son Église.

La synodalité n'est pas une organisation à la mode, elle n'est pas une nouvelle manière de concevoir le Peuple de Dieu : elle est une dimension constitutive de l'Église. La synodalité est la structure de l'Église, mais également la forme visible de communion, un « chemin de fraternité ecclésiale auquel tous les baptisés participent et contribuent personnellement » (Pape François). L'Église est synodale ou bien elle n'est pas.

« Le synode est, en outre, un espace protégé où l'Église fait l'expérience de l'action de l'Esprit Saint. Dans le synode, l'Esprit parle à travers la langue de toutes les personnes qui se laissent guider par le Dieu qui surprend toujours »². Alors, invoquons l'Esprit Saint avec les mots de François à l'ouverture du synode en octobre dernier :

« Viens, Esprit-Saint. Toi qui suscites de nouvelles langues et mets des paroles de vie sur nos lèvres, préserve-nous de devenir une Église-musée, belle mais silencieuse, avec un grand passé mais peu d'avenir.

Viens parmi nous, pour que dans l'expérience synodale, nous ne nous laissions pas envahir par le désenchantement, que nous n'édulcorions pas la prophétie, que nous ne réduisions pas tout à des discussions stériles.

¹ PAPE FRANÇOIS, *Discours pour le 50^{ème} anniversaire de l'institution du Synode des Evêques*, 17 octobre 2015.

² PAPE FRANÇOIS, *Introduction du Saint-Père à la 1ère Congrégation générale de la XIVe Assemblée générale extraordinaire du Synode des Evêques*, 5 octobre 2015.

Viens, Esprit Saint d'amour, ouvre nos cœurs à l'écoute.
Viens, Esprit de sainteté, renouvelle le Peuple fidèle de Dieu.
Viens, Esprit créateur, renouvelle la face de la terre. Amen »³.

Écoute de l'Esprit Saint

Il n'est pas facile de traduire le mot « synode ». On peut préciser ce qu'il n'est pas : il ne s'agit pas d'une organisation démocratique, ni d'un parlement. Il ne s'agit pas de négocier pour parvenir à un consensus, ni de recourir à des arrangements ou des compromis. « La seule méthode du synode est de s'ouvrir à l'Esprit Saint, avec courage apostolique, avec humilité évangélique et avec une prière confiante ; afin que ce soit lui qui nous guide, qui nous illumine et qui place devant nos yeux non pas nos avis personnels, mais la foi en Dieu, la fidélité au magistère, le bien de l'Église et la *salus animarum* »⁴.

Une Église synodale est une Église de l'écoute, une écoute de l'Esprit Saint, une écoute réciproque, dans le respect de la parole de l'autre. Cette écoute de l'Esprit commence par l'écoute de la Parole de Dieu où l'Esprit parle à chacun et parle à l'Église (cf. Ap 22, 17) ; éclairé par l'Esprit, nous écoutons la Parole pour écouter la paroles de nos frères et sœurs.

Nous laissant conduire par l'Esprit Saint, nous accueillons la parole de l'autre, parce que chacun a quelque chose à apprendre. Une écoute en fonction de la mission de chacun : l'écoute du Peuple de Dieu selon le principe de l'Église des premiers siècles : « Ce qui concerne tous doit être examiné par tous » ; mais également l'écoute des pasteurs, des évêques qui agissent comme d'authentiques gardiens, interprètes et témoins de la foi de l'Église, « qui doivent savoir discerner avec attention parmi les mouvements souvent changeants de l'opinion publique »⁵.

La bonne attitude synodale est la disponibilité à l'action de l'Esprit Saint, à sa présence, à son action. Nous écoutons l'autre en étant attentif à ce que l'Esprit nous communique. Le Pape François a modifié le processus du Synode des évêques pour qu'il y ait des temps de silence qui permettent « d'être mieux conscients des motions de l'Esprit »⁶. S'il n'y a pas d'Esprit, il n'y a pas de synode. C'est Lui qui nous dispose à l'écoute véritable, c'est Lui qui crée l'harmonie et réalise la communion, une harmonie complexe, riche et inattendue. Il nous invite à être à l'écoute des demandes, des angoisses, des espérances comme celles que nous avons pu entendre dans l'étape de consultation dans nos diocèses. Laisser l'Esprit à l'œuvre est accueillir sa manière de faire, notamment le désordre qu'il peut susciter avant d'établir l'harmonie comme aimait à le remarquer saint Basile de Césarée. Avant d'être pape, Benoît XVI l'exprimait ainsi : « Être vraiment synodal signifie donc avancer dans l'harmonie sous l'impulsion du Saint-Esprit »⁷. L'Esprit nous surprend, il nous rend différents, il nous change. On ne peut pas sortir d'une expérience synodale comme on y est entré, car c'est l'Esprit qui est à l'œuvre !

Pour être mû par l'Esprit, il importe de rechercher la parrhesia, la franchise, le parlé juste et vrai. Le style synodal de l'écoute nécessite la confiance, la franchise et le courage afin d'entrer

³ PAPE FRANÇOIS, *Temps de réflexion pour le début du processus synodal*, 9 octobre 2021.

⁴ PAPE FRANÇOIS, *Introduction du Saint-Père à la 1ère Congrégation générale de la XIVe Assemblée générale extraordinaire du Synode des Évêques*, 5 octobre 2015.

⁵ PAPE FRANÇOIS, *Discours pour le 50^{ème} anniversaire de l'institution du Synode des Évêques*, 17 octobre 2015.

⁶ PAPE FRANÇOIS, *Un temps pour changer*, p. 128.

⁷ JOSEPH RATZINGER, *Le funzioni sinodali della Chiesa : l'importanza della comunione tra i Vescovi*, Osservatore Romano du 24 janvier 1996.

dans l'horizon de Dieu. Laisser réellement la place au souffle de l'Esprit exige de ne pas avoir la présomption de tout savoir à l'avance. L'humilité est une attitude essentielle pour le dialogue synodal. L'Esprit ne s'impose pas, Il entre avec douceur dans les cœurs. Arriver avec des certitudes et une pensée fermée, aboutie, assurée, ne laisse pas de place à l'Esprit.

Avec l'écoute, la démarche synodale comprend le discernement spirituel effectif. Tous les membres du Peuple de Dieu participent au discernement comme à la mise en œuvre des chemins de la mission découverts lors de l'itinéraire synodal. Ce discernement est ecclésial, c'est le discernement de la communauté. Il est réalisé à divers niveaux du processus synodal et permet de percevoir ce qui peut être suggéré par l'Esprit pour le bien commun. « Le discernement communautaire permet de découvrir l'appel que Dieu fait entendre dans une situation historique déterminée »⁸. Le discernement nous donne de discerner les signes des temps, de comprendre le sens du changement, de détecter les mouvements qui reflètent les valeurs du Royaume de Dieu ou celles qui s'y opposent.

Un discernement spirituel « doit se réaliser dans un espace de prière, de méditation, de réflexion et d'étude, nécessaire pour écouter la voix de l'Esprit ; à travers un dialogue sincère, serein et objectif avec les frères et les sœurs, en étant attentifs aux expériences et aux problèmes réels de chaque communauté et de chaque situation ». Il nécessite de partager les dons et mettre son énergie au service de l'ensemble du corps du Christ ; il passe par la purification de nos sentiments et de nos désirs, dans la recherche de la vraie liberté évangélique⁹.

Dans ce chemin d'écoute et de discernement, on peut rencontrer des oppositions, des obstacles : n'ayons pas peur d'affronter le désaccord pour aller au-delà de nos oppositions, de nos polarisations. Puisqu'il s'agit de l'action de l'Esprit, nous savons que le Malin va chercher à nous diviser, à transformer nos visions différentes en contradictions et en oppositions. L'Esprit, lui, va nous élever, nous conduire au-delà de nos contraposés « dans une tension féconde et créative »¹⁰. Il va réconcilier « nos différences sur un plan supérieur où le meilleur de chacun peut être retenu »¹¹.

La dimension synodale de l'Église

Le Pape François aime à dire que « tous les baptisés sont des *synodoi*, des amis qui accompagnent le Seigneur sur son chemin »¹². Le Concile Vatican II a mis en lumière une dimension constitutive de l'Église qu'est la communion. En reprenant un des premiers Pères de l'Église, saint Cyprien, la constitution *Lumen gentium* affirme : « L'Église universelle apparaît comme un "peuple qui tire son unité de l'unité du Père et du Fils et de l'Esprit Saint" »¹³. Sans prononcer le mot de synode, le concile dessine les présupposés théologiques de la synodalité rappelant que la nature de l'Église est d'être le Peuple de Dieu en pèlerinage dans l'histoire, tendu vers la patrie céleste. Dans ce Peuple de Dieu en chemin, tous les

⁸ COMMISSION THEOLOGIQUE INTERNATIONALE, *La synodalité dans la vie et dans la mission de l'Église*, §113.

⁹ cf. *Idem*, §114.

¹⁰ PAPE FRANÇOIS, *Un temps pour changer*, p. 120.

¹¹ *Idem*, p. 122.

¹² PAPE FRANÇOIS, *Vidéo pour l'assemblée plénière de la Commission pontificale pour l'Amérique latine*, 22 mai 2022.

¹³ CONCILE VATICAN II, *Constitution Lumen Gentium*, §4.

membres du Corps du Christ, « de par leur baptême, sont marqués de la même dignité de fils de Dieu et investis de la même mission »¹⁴.

La synodalité manifeste le caractère “pèlerin” de l’Église : le Christ lui-même s’est fait pèlerin, Il a planté sa tente parmi nous (cf. Jn 1, 14) ; cet événement de l’incarnation du Christ pèlerin « se prolonge dans le chemin synodal de l’Église »¹⁵. Le don de l’Esprit est unique et le même chez tous les baptisés, mais il se manifeste sous différentes formes. Il est donné à chacun pour faire de nous des sujets libres, actifs. En puisant dans la communion de l’Église, chacun est appelé à participer à la vie de l’Église en tant que sujet actif ; non pas de manière anarchique car l’Église, mue par l’Esprit Saint, « est appelée à coordonner la participation de tous, selon la vocation de chacun, avec l’autorité conférée par le Christ au collège des évêques, avec le pape à sa tête »¹⁶.

Tous les baptisés sont habilités et appelés à être des disciples missionnaires. L’appel à la conversion lancé à l’Église aujourd’hui pour qu’elle emprunte le chemin de la synodalité est d’intensifier la collaboration mutuelle de tous. Le témoignage de l’Église et sa dimension évangélisatrice s’appuieront alors sur les dons et les rôles de chacun. La synodalité devient alors le « chemin de fraternité ecclésiale auquel tous les baptisés participent et contribuent personnellement ».

C’est l’Esprit qui anime l’Église et suscite la participation de chacun, il communique l’amour de Dieu à l’Église qui se construit comme une communion du Saint-Esprit (2Co 13, 13). La vie synodale laisse apparaître une Église de sujets libres et divers, unis entre eux dans la communion par l’Esprit Saint.

La puissance du Seigneur ressuscité s’exprime dans l’Église à travers la diversité des dons spirituels ou des charismes. L’Esprit distribue ces dons spirituels en vue du bien commun. Ces dons n’ont de sens que dans la communion : la synodalité exige de chercher l’harmonie des charismes, des vocations, des ministères, pour accroître les coresponsabilités pour le bien commun et la sainteté de l’Église.

La dimension eucharistique est à la base d’une synodalité authentique ; sinon notre participation devient un simple parlementarisme. Notre participation dans la vie de l’Église est un geste de communion ecclésiale, une communion que nous recevons dans l’eucharistie car l’Eucharistie fait l’Église.

Le don de la communion, qui trouve sa source et son sommet dans l’Eucharistie, suscite l’engagement dans l’Église : la synodalité trouve sa source, sa mise en œuvre et sa finalité dans le don de la communion. Elle va manifester ainsi la manière de vivre (le *modus vivendi*) et la manière d’agir (le *modus operandi*) qui caractérise le Peuple de Dieu. L’Église n’est pas une société comme une autre : elle a été fondée par le Christ lui-même, elle est animée par l’Esprit Saint, elle est la réponse à la convocation du Père.

Dans cette Église, la diversité n’est pas une simple coexistence. Tous les baptisés étant membres du même corps, le Corps du Christ, ils échangent entre eux les dons reçus de Dieu dans une communion ecclésiale qui trouve sa source et sa finalité dans la communion de Dieu Trinité. La communion d’amour de Dieu se transmet dans la communion ecclésiale.

Le renouvellement de l’Église ne la conduit pas à devenir différente, poussée par tel ou tel courant : « Tout renouvellement de l’Église consiste essentiellement en une fidélité plus

¹⁴ COMMISSION THEOLOGIQUE INTERNATIONALE, *La synodalité dans la vie et dans la mission de l’Église*, §40.

¹⁵ *Idem*, §49.

¹⁶ *Idem*, §67.

grande à sa vocation »¹⁷. L'Église est appelée à une conversion pastorale et missionnaire permanente qui se traduit par un renouvellement des mentalités, des pratiques, des attitudes, des structures, afin d'être toujours fidèle à sa vocation. Comme le rappelait saint Jean Paul II au début du troisième millénaire : « L'Église doit devenir la maison et l'école de la communion »¹⁸.

Circularité entre la collégialité, la synodalité et la primauté

La synodalité manifeste et réalise concrètement son être de communion dans le fait de cheminer ensemble. Si elle exprime le caractère de sujet actif de tous les baptisés, elle exprime également le rôle spécifique du ministère épiscopal qui s'exerce dans la communion collégiale, le collège épiscopal, qui prend une forme toute particulière au sein de la conférence épiscopale d'un pays, et qui s'exerce également dans la communion hiérarchique avec l'évêque de Rome.

Dans la mise en œuvre de la synodalité, « l'Église est appelée à coordonner la participation de tous, selon la vocation de chacun, avec l'autorité conférée par le Christ au collège des évêques, avec le pape à sa tête. (...) L'autorité des pasteurs est un don spécifique de l'Esprit du Christ-Tête pour l'édification de tout le Corps ; ce n'est pas une fonction déléguée par le peuple ni représentative de celui-ci »¹⁹. Ainsi, « le processus synodal doit se dérouler au sein d'une communauté hiérarchiquement structurée »²⁰, ce que le concile Vatican II appelle la « communion hiérarchique »²¹.

La synodalité est plus large que la collégialité épiscopale. La constitution *Lumen Gentium* de Vatican II rappelle que les laïcs sont invités à participer au gouvernement de l'Église « selon leurs tâches, leurs rôles et leurs manières propres », alors que la collégialité des évêques se réfère spécifiquement « à l'exercice du ministère des évêques ». La synodalité « implique la participation et l'implication de tout le peuple de Dieu dans la vie et la mission de l'Église »²².

En proposant une nouvelle manière de mettre en œuvre le synode des évêques, le Pape François interroge la relation entre le ministère des évêques et la dimension synodale. L'Assemblée ecclésiale d'Amérique latine et des Caraïbes a traduit cette interpellation du pape en conviant à leur VI^{ème} assemblée non pas seulement les évêques mais également des représentants de l'ensemble du peuple de Dieu, à la manière de notre assemblée de Lyon ; au point que l'archevêque président du CELAM s'exclame : « Nous inaugurons un nouvel organisme synodal au niveau continental, qui place la collégialité épiscopale au cœur de la synodalité ecclésiale, expression du lien entre l'évêque et le peuple de Dieu dans son Église locale, et de la conception de l'Église universelle comme "Église des Églises locales", présidée dans l'unité par l'évêque de l'Église de Rome, avec Pierre et sous Pierre »²³.

Les propos de Mgr Cabrejos traduisent la circularité essentielle entre la synodalité, la collégialité des évêques, et la primauté de l'évêque de Rome. Dans la suite de l'enseignement de Vatican II, le pape François relève que la synodalité « nous offre le cadre d'interprétation

¹⁷ CONCILE VATICAN II, *Décret Unitatis redintegratio*, §6.

¹⁸ SAINT JEAN-PAUL II, *Novo millennio ineunte*, §43.

¹⁹ COMMISSION THEOLOGIQUE INTERNATIONALE, *La synodalité dans la vie et dans la mission de l'Église*, §67.

²⁰ *Idem*, §69.

²¹ CONCILE VATICAN II, *Constitution Lumen Gentium*, §22.

²² CARDINAL CZERNY.

²³ MGR MIGUEL CABREJOS, *Homélie d'ouverture de la Vie assemblée du CELAM*.

le plus adéquat pour comprendre le ministère hiérarchique lui-même »²⁴ ; c'est ainsi que la mise en œuvre d'une Église synodale est le préalable de la nouvelle évangélisation qui engage l'ensemble du Peuple de Dieu, tous les membres du Corps du Christ.

« Dans la dynamique de la synodalité, se trouvent ainsi liés l'aspect communautaire qui inclut tout le peuple de Dieu, la dimension collégiale relative à l'exercice du ministère épiscopal et le ministère de la primauté de l'évêque de Rome »²⁵. Les deux dimensions de synodalité et de collégialité s'éclairent l'une l'autre, se soutiennent, s'authentifient, elles s'impliquent mutuellement.

La conférence épiscopale est un lieu privilégié pour promouvoir le chemin synodal du peuple de Dieu parce que chaque évêque représente son Église²⁶. En effet, « chaque évêque possède simultanément et inséparablement la responsabilité pour l'Église particulière confiée à ses soins pastoraux et pour l'Église universelle »²⁷. La participation de fidèles laïcs et d'experts va « dans le sens d'une valorisation de ces structures de collégialité épiscopale au service de la mise en pratique de la synodalité »²⁸. Ce qui n'enlève pas la nécessité de mise en œuvre de la collégialité épiscopale pour elle-même, au service du Peuple de Dieu et de la mission.

Une juste manière de mettre en œuvre la synodalité va contribuer à articuler le ministère personnel et collégial des évêques, l'autorité apostolique, avec l'exercice synodal du discernement que réalise la communauté²⁹. Il y a ainsi un échange, une circularité entre le *sensus fidei* de tous les fidèles, le discernement effectué lors de la réalisation synodale, et l'autorité de ceux qui exercent le ministère pastoral de l'unité et du gouvernement : telle est la dynamique de la synodalité³⁰.

Pour bien le comprendre, il faut distinguer les dons hiérarchiques et les dons charismatiques dans l'Église, et combien les uns et les autres sont co-essentiels à la vie de l'Église. L'évêque, comme l'écrit le Pape François dans la constitution apostolique *Episcopalis communio* sur le synode des évêques, est « à la fois maître et disciple » : il est maître lorsqu'il enseigne, lorsqu'il exerce son autorité au sein de l'Église particulière qui lui a été confiée ; mais il est disciple lorsqu'il « se met à l'écoute de la voix du Christ qui parle à travers le Peuple de Dieu tout entier, le rendant *infaillible dans la foi*³¹. Une Église qui enseigne doit être d'abord une Église qui écoute, à l'image du Christ, le bon maître qui s'est fait bon disciple, « obéissant jusqu'à la mort, et la mort de la croix. C'est pourquoi Dieu l'a exalté : il l'a doté du Nom qui est au-dessus de tout nom » (Ph 2, 8-9).

Mgr Alexandre Joly
Evêque de Troyes

²⁴ PAPE FRANÇOIS, *Discours pour le 50^{ème} anniversaire de l'institution du Synode des Evêques*, 17 octobre 2015.

²⁵ COMMISSION THEOLOGIQUE INTERNATIONALE, *La synodalité dans la vie et dans la mission de l'Église*, §64.

²⁶ COMMISSION THEOLOGIQUE INTERNATIONALE, *La synodalité dans la vie et dans la mission de l'Église*, §90 ; cf. LG 23.

²⁷ PAPE FRANÇOIS, *Constitution apostolique Episcopalis communio*, §2.

²⁸ COMMISSION THEOLOGIQUE INTERNATIONALE, *La synodalité dans la vie et dans la mission de l'Église*, §90.

²⁹ Cf. COMMISSION THEOLOGIQUE INTERNATIONALE, *La synodalité dans la vie et dans la mission de l'Église*, §69.

³⁰ Cf. *Idem*, §72.

³¹ PAPE FRANÇOIS, *Constitution apostolique Episcopalis communio*, §5.